COMPTE-RENDU
CSAL DU 10/03/2026

Ce CSAL avait pour ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal des CSAL du 23/10/2025 (pour avis)
2. Réorganisation du PDCE (pour avis)
3. Modification du règlement intérieur du SGC de Pont-de-Beauvoisin (pour avis)
4. Données d'activité 2025 (pour information)
5. Questions diverses

En préambule, nous avons fait une liminaire orale qui portait au niveau national sur :
– la panne hélios de 10 jours, le manque de communication envers les personnels, aucune autorisation d'absence délivrée et la pression sur les personnels pour endiguer le retard à la reprise ;
– l'égalité femme-homme au regard des restrictions d'autorisations d'absences suite au vote du nouveau budget 2026, des restrictions des volumes de promotions pour les concours professionnels et le manque de vision moderne sur les autres divers congés qui pourraient être attribués aux femmes ;
– la fuite des données Ficoba ;
– le rappel sur les valeurs antifascistes de Solidaires Finances Publiques et les menaces qui pèsent sur les militants
Au niveau local sur :
– la politique du télétravail à la DDFIP73
– l'ACF Garantie indûment versée depuis 2016 et rappelée sur 2 ans avec un délai de réponse très court ;
– le manque de calendrier des instances dont les ordres du jour devraient être discutés entre les 2 parties ;
– le problème de documentation entre le CSAL et la FS de ce jour concernant les élus différents dans les 2 instances alors que reliés (suppression du PDCE)

Sur le local, pour notre DDFIP, le télétravail doit être compatible avec la cohésion d'équipe : pourtant cela ne fait pas partie des items de refus de contrat de télétravail selon la note DG de 06/2021, de même que l'annualisation des contrats. Il y a donc bien une politique locale assez cynique de faire déplacer des agents plus que de raison sur leur site (alors que les prix à la pompe flambent) afin de souder les équipes (ou pas !). Nous avons rappelé qu'il s'agit de contrats individuels entre l'agent et le responsable et qu'en cas de renégociation d'un contrat il y a une procédure à suivre, tant en matière de préavis, d'entretien, et surtout d'exposer les moyens de recours à l'agent.

Le calendrier... Le vote du budget par 49-3 fin janvier 2026 a bousculé l'ordre des instances, alors voilà, on convoque comme on peut quand on peut. Nous avons redemandé un calendrier notamment pour la fin d'année, « bousculée » par les élections professionnelles.

Sur la panne Hélios (logiciel indispensable au fonctionnement des SGC), le manque de communication est dû principalement à un manque de temps des équipes de direction, focalisées sur la manière de procéder si l'application ne revenait pas assez rapidement. Pour notre DDFIP, il était primordial de payer les pompiers en intervention sur le grave incendie de Courchevel. Et les payes des agents territoriaux et hospitaliers ? Visiblement moins primordiaux, on aurait fait une reprise des payes du mois de janvier comme au bon vieux temps du Covid.

Sur la fuite de données Ficoba, le département de la Savoie est peu impacté car concernerait des départements où il y aurait des personnes âgées plus vulnérables à escroquer. La fuite proviendrait d'un autre ministère qui utilise ce service. Les usagers concernés en Savoie ont été informés par leur banque.

Sur l'égalité femme-homme, la question a été bottée en touche sur le volume de promotion en Savoie où il y a plus de femmes que d'hommes cette année grâce à l'accompagnement mis en place l'année dernière par le pôle PPR, qui améliore d'autant plus l'attractivité. Par contre, que le nombre de jours enfants malades passe de 12 à 6 grâce au merveilleux budget 2026, aucune compassion.

Après cette liminaire agaçante et les réponses agacées de l'Administration, nous sommes passés à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des CSAL du 23/10/2025 (pour avis)
Approuvé à l'unanimité des OS présentes (SFP – FO- CGT - CFTC)

2. Réorganisation du PDCE (pour avis)

Il s'agit ni plus ni moins d'une explosion !
Autrefois sur 2 sites Chambéry et Bassens, on passe à 5 services différents : Pôle de Programmation PDPR à Chambéry Bassens adossé à la BCR, création d'une DAJ à Chambéry Madoux, renforcement de la DAFF à Madoux, SIE Chambéry et SIE de Moutiers.
Au passage, dès octobre un ETP cadre A avait été donné à la Dircofi de Dijon sans que cela ne soit passé par un CSAL emplois en 2025.

Nous avons dénoncé :
– l'envoi d'une part d'un petit résumé au CSAL du matin et des plans uniquement du réaménagement de Bassens pour la FS de l'après-midi alors que les élus étaient différents ;
– l'absence de compte-rendus des groupes de travail qui s'étaient tenus ;
– l'absence de ventilation des cadres A et B sur les 5 services finaux ;
– l'absence de mention des garanties des agents en termes de priorités pour les mutations, ainsi que l'absence de l'impact en termes de trajets domicile travail ;
– l'absence de paragraphe au sujet de la BCR qui sera pourtant sous le commandement du chef de service du futur pôle de programmation ;
– l'absence totale des charges du service ne permettant pas de mesurer l'impact de la restructuration sur les agents au niveau du travail.

Enfin, Nous avons demandé à ce que la création de la DAJ sous l'égide du Pôle de CF soit présentée lors d'un futur CSAL.

Les réponses de l'Administration ont surtout été peu précises car voyez-vous, le chantier est en construction !
C'est vrai que nous avions pris l'habitude d'une chambre d'enregistrement où il fallait voter après coup des restructurations…

Car le principal problème est ce budget 2026 voté tardivement et qui a repoussé le CSAR puis le CSAL emplois qui se tiendra le 23/03/26 ! Oui et bien on aurait pu inverser les 2 instances ?

Bon là on a compris que le PDCE qui comprenait 11 A et 3 B allait être amputé à minima d'un B que vous devinerez au SIE de Moûtiers. Sauf qu'il ne reste plus qu'un poste de B au SIE de Chambéry, et heureusement un départ en retraite fera que le B restant sera sur un siège éjectable, ALD sur la résidence de Chambéry par les priorités.

Pour les priorités des A, ce n'est pas écrit puisque en construction on vous dit, mais oralement, comme il s'agit de mutations au choix sur fiches de postes, il y aura un mini mouvement rien que pour eux, précédant le mouvement local. Bien sûr, candidatures avec CV et lettre de motivation. Si tous les agents ne font qu'un vœu et que la répartition se fait naturellement entre PDPR, DAFF et DAJ, pas d'entretien. Mais si jamais l'un d'entre eux est indécis et candidate sur plusieurs fiches, tournée d'entretiens pour tout le monde ! Encore une démonstration de cette immense perte de temps de ces mutations au choix, pour les RH, les agents et les chefs de service !

Pour la nouvelle DAJ, il y aura un certain nombre de A non défini dont 2 A provenant de l'ex PDCE ainsi qu'un nouveau responsable de service. Évidemment, ils ne traiteront pas forcément des contentieux complexes des pros mais bien entendu aussi des particuliers et des rescrits, éventuellement du conciliateur, mais surtout du traitement des divers CIR et autres crédits d'impôts. Le problème du CIR est sa saisonnalité, ils ne savent pas combien d'emplois l y aura au final. C'est en construction, on vous dit !

Pour le poste à la DAFF, il serait plutôt orienté sur les modèles U, de la gestion au contentieux en passant par le contrôle, ainsi qu'à l'animation foncière et les rescrits. Il paraît que c'est très mal maîtrisé au niveau national et qu'il est enfin temps de s'y pencher. En effet, il s'agit d'une tâche du PELP, mais la DDFIP préférerait l'expertiser en direction compte tenu du retard pris dans le SDIF dû à une création douloureuse au NRP.

La BCR qui a déjà déménagé dans les anciens locaux du PRS sera sanctuarisée tant au niveau emplois (5 B et 1 A) que sur leurs missions. Nous nous inquiétons tout de même du CSAL emploi du 23/03/26, sachant que le A part à la retraite et du nombre impair de B alors qu'ils travaillent en binômes, ainsi que du pilotage dès le 01/09/26 par le chef de service du PDPR. L'administration convient que le A assurera la formation du B stagiaire qui arrivera en avril constituant le dernier binôme et qu'à compter du 01/09/26, c'est le chef du PDPR qui assurera le pilotage de la BCR, plus le A, mais promis c'est sanctuarisé !

Tous les agents d'Albertville auront le droit à une éventuelle prime de restructuration, s'ils suivent la mission bien entendu !

Enfin, nous sommes passés au travail proprement dit : de 20 fiches validées pour la BDV ou la DIRCOFI, on passe à 40 fiches validées pour la BDV + 4 contrôles externes et les sorties terrain. Les tâches enlevées à l'ex PDCE étant le traitement des circuits longs des RCTVA (10 % des demandes) rebasculés en SIE avec 1 unique B à la clé. Il paraît que l'absorption de cette charge ne fait pas peur aux agents des SIE déjà rodés. Tout cela n'est pas indiqué dans le document transmis, alors qu'il y a un impact plus qu'évident sur les conditions de vie au travail par les charges transmises avec des suppressions d'emploi fléchées au national par la facturation électronique !

Concernant l'impact des nouveaux trajets pour les agents d'Albertville, il semblerait que cela soit oublié par notre directrice tout comme le NRP ! C'est derrière selon elle ! Nous avons rappelé la souffrance des agents devant faire des trajets pour suivre leur mission depuis 5 ans et que le NRP était loin d'être terminé puisqu'il restait des antennes jusqu'au 31/12/2026.

Pour les comptes-rendus de GT la DDFIP n'a pas eu le temps.

Enfin, nous avons obtenu que l'intégralité des agents aient un accompagnement RH et pas que les agents d'Albertville.

Nous avons fait une interruption de séance et rendu un avis écrit défavorable que nous avons lu en séance associé aux 3 autres OS.

Les 4 OS ont voté unanimement contre et un nouveau CSAL se tiendra le mercredi 18/03 au matin.

3. Modification du règlement intérieur du SGC de Pont-de-Beauvoisin (pour avis)

Au CSAL du 23/10/25 nous en avions demandé le report car la plage horaire de 12h était interdite par la réglementation. Cette même réglementation permet le choix des horaires par service, d'où l'existence de plusieurs horaires sur un même site.
Ce document ouvre juste le droit au vote des agents sur cette nouvelle plage horaire, nous devrons donc voter une 2ème fois…
Vous savez donc quoi faire donc si vous voulez changer vos horaires de plages variables ou fixes de votre service.

Les 4 OS ont voté unanimement pour.

4. Données d'activité 2025 (pour information)

Nous avons demandé la correction des coquilles comme les chiffres du CF des particuliers où il semble manquer une dizaine. Ni voyez rien de politique.
Nous avons donc constaté que le département de la Savoie est très dynamique avec des chiffres en constante augmentation en termes de nombres de dossiers part ou pros, et surtout en imposables à l'IR. Le nombre d'actes au SPFE toujours en hausse, bref pourquoi supprimer des emplois ? Ni voyez rien de politique.

5. Questions Diverses

– intrusion Albertville un samedi à 6h40 : nous avons dénoncé l'absence de communication envers les membres du CSAL et de la FS. La DDFIP ne sait rien à part qu'un agent serait rentré à 6h40 et sorti à 6h46, connaît son chemin par l'activation des capteurs. Rien n'aurait été volé, si c'était un agent, il ne s'est pas dénoncé. Le code d'accès n'a pas été changé.

– indus ACF garantie : concerne 12 agents en Savoie pour des sommes allant de 32,88 € à 1620,30 €. Alors que la DG s'est rendu compte en 2026 d'un indu depuis 2016, elle opère un rappel sur 2 ans avec possibilité d'étalement du remboursement si émission d'un titre. LA lettre envoyée aux agents début mars leur donnait peu de jours pour se retourner, la date a finalement été décalée au 20/03/23.

– note FDD : imbuvable. Il aurait mieux valu des pas à pas FDD sur les cas les plus courants, Forpro à Lyon ou ailleurs, déplacements en réunion, possibilité ou non de nuitée la veille ou pendant, récupération horaire ou non, autorisation d'utiliser le véhicule perso avec motivation (covoit, pas de train ou d'horaire de train), ordre de mission permanent ou pas, différence selon les métiers… Une vraie usine à gaz pour moins vous rembourser Le maître mot est « économies » ! Les EDR vont donc faire plus de télétravail tandis que d'autres services en auront moins pour la cohésion d'équipe, mais les frais de déplacement sont à leur charge. Il faudra aussi utiliser au max les véhicules de service, dommage, ils sont tous en direction ce qui oblige les agents des sites extérieurs à passer par Chambéry pour les utiliser. Bref, vous en aurez de votre poche à la fin, mais ce n'est pas celle de la direction, c'est ce qui compte.

Levée de la séance à 13h20

Vos représentants : Patricia LACOTTE, Thierry SCHUTTERS, Aurélie GUIBAL, Sébastien HERLIN, Claudine PIERREL. Jessica MALAVIEILLE